



EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 13 novembre 2014

VILLE DE SOLLIES PONT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
Date de la convocation 31 octobre 2014		
Date d'affichage 5 novembre 2014		
Objet de la délibération <i>Direction des affaires générales – Création d'un comité consultatif relatif à la communauté de communes de la Vallée du Gapeau</i>		
Vote pour à l'unanimité		
POUR : 33		
CONTRE : 0		
ABSTENTION : 0		

L'an deux mille quatorze, le treize novembre deux mille quatorze, à dix-huit heures et quarante-deux minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Étaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, CHAUCHE Dalel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, MERMET-MEILLON Marc, BESSET Monique, BOUTIER Jean-Paul, CHEVROT Régis, CHOLLEY Jocelyne, GRISOLLE René, MAIRESSE Aude, DAVIGNON Jacques, MANDON-BONHOMME Céline

Procurations :

Aucune

Absents :

Aucun

Conformément à l'article L. 2121-5 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

La communauté de communes de la vallée du Gapeau, regroupant les communes de La Crau, Sollies-Pont, La Farlède, Sollies-Toucas, Belgentier et Sollies-Ville, a été créée le 15 décembre 1995.

La commune de La Crau s'est retirée de l'intercommunalité en 2009.

A la suite des dernières élections municipales et communautaires, il est proposé de mettre en place un comité consultatif relatif à la communauté de communes de la vallée du Gapeau. Instance de concertation et d'information, ce comité sera l'occasion de réfléchir sur la place de la commune de Sollies-Pont au sein de l'intercommunalité.

Ce comité présidé par le maire serait composé de la manière suivante :

• **Représentants des associations :**

1) Intercommunales

➤ Environnement et tourisme

- Office de tourisme de la vallée du Gapeau : Marie-Christine PECHERAL

- Sociales et humanitaires
 - Lion's club de la vallée du Gapeau : Daniel BENINTENDI
 - Rotary club de la vallée du Gapeau : Thierry BOUSQUET
 - Secours populaire Français : Paule PAPPALARDO
 - Secours Catholique : Claude LAMBERT
- Sportives :
 - Rugby Club de la vallée du Gapeau : Christian TOTIOPOULOS ou Eric PATRONNE
 - UGCS : Dominique BOISTEAUX

2) Solliès-Pontoises

- Amicales et confréries
 - Comité de jumelage : Raymond BIAMONTE
 - Les vieux travailleurs de France (Foyer Quiétude) : Pierre BONARDI
 - L'atelier : Sabine BODINO
- Sportives :
 - Entente sportive Solliès-Farlède : David PICAULT
 - Tennis club Solliès-pontois : Patrick ROUX
- Economiques :
 - Association des commerçants du centre-ville : Wilfried POINY-TOPLAN
 - Groupement interprofessionnel de la Poulasse : Maurice GONIN
- Quartiers :
 - Association des Aiguiers et des Solliès : Michel BAREYRE

• **Personnalités de la société civile :**

- Joseph BORTOLI, quartier les Terrins
- Najia HAMMOU-OUALI, centre-ville
- Gérard BOETTI, l'Enclos
- Nathalie MAUVAIS, les Jardins de Solliès
- Jacques GRIMARD, la verte vallée
- Marie-Christine ROSEFELDER, centre-ville
- Jacques HOURDIN, Sainte Christine
- Florence SOLDANO, Les Laugiers Nord
- Jean-Noël MACCANI, les Fourches
- Pascal CARVIN, Copsolfruit
- Antoine FABRE

• **CIL de quartier : Mme RIPOLL**

• **ASA**

- Alain MARCEL, ASA des 3 Pierres

• **Elus**

- Danièle RAVINAL,
- Joseph FINO,
- Joëlle LAKS,
- Thierry DUPONT,
- Philippe LAURERI,
- Marie-Pierre CAPELA
- Jean-Paul BOUTIER,
- Régis CHEVROT,
- René GRISOLLE

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2143-2,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **CREE** un comité consultatif relatif à la communauté de communes de la vallée du Gapeau composée des membres ci-dessus désignés.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

19 NOV. 2014

20 NOV. 2014



